


Je soussigné(e)


Responsable légal de


Autorise mon enfant à participer à l'activité :


Activité 1 :jour.....heure.....


Activité 2 :jour.....heure.....

 Certifie que mon enfant est en bonne santé et ne présente pas de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives.

 Autorise les organisateurs à prendre toutes les mesures en cas d'urgence médicale.

 Autorise le Directeur à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgences, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins.

 Décharge la commune de toutes responsabilités en cas d'accidents qui pourraient survenir avant ou après la prise en charge de l'enfant.

 Autorise mon enfant à être pris en photo et filmé lors des activités et éventuellement, être publié sur la page internet de la commune et sur le bulletin municipal.

Le : / / 2022 A..... /

Signature du représentant légal



Ecole Municipale des Sports

DOSSIER INDIVIDUEL DE SEPTEMBRE 2022 A JUIN 2023

**PHOTO
D'IDENTITE**

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :Age :Sexe :

Nom et Prénom du représentant légal (père, mère, tuteur):.....

Adresse :

Code Postal :Ville :

 Domicile : Portable.....

 Travail : Autre :

Mail (obligatoire):.....

Compagnie d'assurance scolaire ou extra- scolaire:.....

.....N° Contrat :

Organisme d'allocations familiales (CAF, MSA, Autre):.....

N° d'allocataire:.....

CAF Azur (forfait Passion, aide de 45€) : OUI NON

(Si oui, à faire remplir à la mairie auprès de S. GUILLAUME).

N° quotient familial :

Renseignements médicaux

📄 Remplir la fiche sanitaire de liaison ci-jointe. A remettre au responsable avant la première activité.

N° Sécurité Sociale auquel est rattaché l'enfant :.....

Mutuelle :.....

Nom de la personne à prévenir en cas d'absence des parents :
..... ☎

Autorisation de sortie

J'autorise

Je n'autorise pas

Mon enfant à rentrer seul après les séances.

Désigner la personne qui viendra chercher l'enfant après les activités, en règle générale :..... ☎

Renseignements pratiques

ems@caudan.fr

☎ Laëtitia 06.81.58.74.24

L'école Municipale des Sports ne fonctionne que pendant la période scolaire sur les heures précisées dans le planning. Certains cours sont susceptibles d'être annulés (maladie, absence pour formations professionnelles, etc.).

Dans ces cas. le responsable s'engage à prévenir les familles.

Règlement intérieur

- L'inscription à l'Ecole Municipale des Sports implique l'acceptation du règlement intérieur.
- L'école municipale des Sports demande un engagement des jeunes sur la période choisie. Il est donc important, pour envisager une progression, d'être assidu.
- Les dégâts matériels occasionnés volontairement par les jeunes seront à la charge des parents.
- Le jeune est sous la responsabilité de l'éducateur sportif uniquement sur les horaires mentionnés sur le programme.
- La municipalité n'est en aucun cas responsable des objets et vêtements perdus ou volés. Tout objet de valeur est donc déconseillé.
- Aucun remboursement n'est envisagé dès lors que la période est commencée.
- Toute transgression à ce règlement peut donner recours à une sanction qui peut aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Pièces à joindre obligatoirement à l'inscription

- Dossier individuel dûment complété.
- Un certificat médical de non contre-indication des sports choisis.
- Photo à coller ou à agraffer sur ce dossier.

Les inscriptions doivent s'effectuer par mail ou par téléphone.

Les dates de début et fin des cours sont mentionnées sur le programme en fonction des activités choisies et de l'âge du jeune.